

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROQUES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CCAS
Séance du 10 avril 2025

DELIBERATION 04 FIN - BUDGET PRIMITIF 2025

Le Conseil d'administration, régulièrement convoqué le 24 mars 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. le Président.

Nombre de membres en exercice : 9

Présents : 7

Votants : 7

Présents : M. DUPRAT Yves, Mme GARIBAL Joëlle, Mme GENSAC Emilie, Mme GUEGAIN Lucette, Mme MAHAIE-SUSMAN Sandra, M. MABIRE Sylvain, M. TISSOT Éric.

Absents : M. BILLON Stéphane, Mme HUCHON Christiane.

Monsieur TISSOT est élu secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu le Débat d'orientation Budgétaire qui s'est tenu le 21 mars 2025,

Considérant la reprise du résultat de l'exercice 2024,

Après avoir entendu la présentation de ce budget,

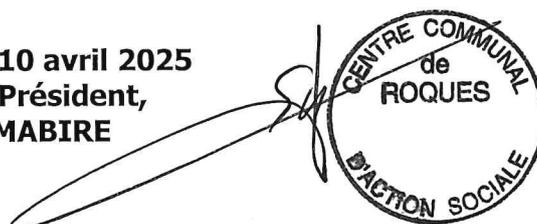
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif 2025 qui s'élève à :

- Section de Fonctionnement : équilibrée en Dépenses et Recettes à : 115 050 €
- Section d'Investissement : équilibrée en Dépenses et Recettes à : 5 000.00 €.

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le 10 avril 2025
Le Président,
S. MABIRE



Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025



ID : 031-263105652-20250410-D0410042025-BF